

<https://ricochets.cc/Gilets-jaunes-compte-rendu-du-rassemblement-du-22-fevrier-MDPH.html>



Gilets jaunes, compte rendu du rassemblement du 22 février MDPH

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 26 février 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

► Voici un [CR de cette action posté sur FB](#) :

Bonjour,

petit compte rendu de l'action à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur Guilhaerand-Granges Ardèche 07 et Valence Drôme 26.

Suite à l'AG GJ du 12/02 de Valence je devais aller à Guilhaerand-Granges et d'autres personnes sur Valence. Donc vendredi matin je suis allée directement à l'MDPH de Guilhaerand -Granges qui est une antenne relais de MDPH de Privas (Guilhaerand-Granges centre médico-social). J'y étais à 9h45 et personne, j'étais seul, j'ai tout de même voulu rencontrer la personne qui s'occupe de l'MDPH Mme Rouvière, que je connais. Elle n'était pas là ce jour, j'ai pris un RDV avec elle pour lundi puis que c'est elle qui prend en charge les dossiers sur Guilhaerand. (RDV perso. Pour mon dossier, j'en profiterai pour donner nos revendications et le communiqué de presse).

9h55 je suis sortie, j'étais toujours seul. J'ai décidé d'aller sur Valence. Et devant la MDPH de Valence un groupe de Gilets Jaune y était une trentaine de GJ, qui m'ont très bien accueillis et m'ont désignés directement comme porte-parole de Action MDPH.

Mais surprise MDPH Valence fermeture exceptionnelle ce jour. On est resté tout de même devant la porte, 5 à 10 m n plus tard le Directeur adjoint Mr Bruno Tallaron est sorti nous parler. Je lui ai **remis nos quatre revendications et le communiqué de presse**. Je lui ai dit que c'était quatre principales parmi beaucoup d'autres, on lui a demandé si on pouvait être reçu. Il a pris connaissance des revendications et du communiqué, il nous a rien promis, mais qu'il allait essayer de nous avoir un RDV avec la Directrice. Quelques minutes plus tard il ressortait pour nous dire qu'on allait être reçu à 12h et qu'il nous accordait une heure pour une délégation de quatre à cinq personnes : Un premier pas. D

u coup je suis été désignée d'Office comme porte-parole, j'ai choisi quatre autres personnes dans le groupe des GJ le plus représentatif de l'handicap. Donc les personnes suivantes étaient avec moi : une personne malvoyante, une maman célibataire d'une fille de 17ans handicapée, un papa de deux filles jeunes adultes de plus de vingt ans, un ancien éducateur d'handicapé AVS lui-même en situation d'handicap et d'un autre papa d'enfant handicapé, qui m'a aidé à bien organiser cette entrevue.

A 12h a commencé notre entretien avec le Directeur adjoint MDPH Valence Drôme Monsieur Bruno Tallaron, la directrice générale adjointe en charge des solidarités département de la Drôme Madame Véronique Geourjon-Reyne et six personnes pour notre délégation Action MDPH un peu plus que prévu.

Après les présentations j'ai commencé par mettre en avant nos quatre revendications et le communiqué de presse. J'avais pris soin de leur en fournir un exemplaire de chaque dont ils avaient pris connaissance au préalable. (J'aurai du leur lire mais on avait qu'une heure et il fallait un temps de parole pour tous et un temps de réponse aussi). Je leur ai bien précisé que c'était quatre revendications parmi beaucoup d'autre toutes aussi importantes. Un temps de parole de 5mn a été pris pour chaque membre de la délégation pour exposer différentes situations.

Madame Véronique Geourjon-Reyne nous a fait remarquer que beaucoup de décisions de l'MDPH se prenaient en haut lieu via le gouvernement, et qu'il fallait qu'on s'adresse aux députés. Toute fois certains points étaient de leur domaine, et les décisions étaient différentes pour chaque département et que les décisions prises ne concernées que la Drôme.

Donc en projet pour la Drôme l'uniformité de la durée des demandes dans un même dossier. Ex : cinq ans pour toutes les demandes d'un dossier, d'où un renouvellement en fin de période d'un dossier, au lieu de plusieurs renouvellements pour un même dossier à l'heure actuel. Ce qui désengorgerait leur service de traitement des

dossiers.

Par contre MDPH de Valence Drôme est en train de tout mettre en place pour la réduction des traitements des dossiers. A savoir que pour la Drôme c'est cinquante mille dossiers traités par an dont 80% de renouvellement. Le délai de traitement d'un dossier serait selon eux de un à deux mois, du moment où il ne manque pas de documents. Monsieur Bruno Tallaron nous précise que ces services sont là, pour aider les personnes dans la réalisation de leur dossier. Et qu'il ne fallait pas hésiter à les contacter et venir les voir dans leurs services.

Autre sujet important vu ce jour avec les parents d'enfant handicapé : la prise en charge dans les établissements scolaires, qui se trouve être un vrai parcours du combattant pour les parents, (et encore plus si ce sont des parents isolés) car pas la même suivant évolution de l'enfant et de son taux d'handicap ; l'attribution d'AVS/AVP très difficile à avoir ; et surtout la formation et une reconnaissance de ces personnes qui est pratiquement inexistante. C'est enfants ont besoin d'une aide de personne compétente et non de garde d'enfant. Madame Véronique Geourjon-Reyne est tout à fait d'accord avec cela, d'autant plus qu'elle a elle-même constaté, l'incompétence de certaine personne embauchée en tant que AVS/AVP sans aucune formations auprès d'enfants handicapés. Un très gros travail reste à faire sur ce point.

Il a été sujet aussi de jeune handicapé adulte ; manque de place dans les centres pour eux, avec de longues listes d'attente suivant les établissements (pouvant aller jusqu'à dix ans) pour ces jeunes par faute de places

. Dans ces centres ou des personnes handicapées d'un âge très avancé devraient être dans des structures plus adaptées à leurs pathologies dues à l'âge. Et là aussi un gros travail reste à faire. D'autant plus que c'est jeunes adultes restent à la charge des parents. Et là on avait l'exemple de ce papa avec ses deux filles par faute de place elles sont chez lui, avec très peu de personnes pour l'aider (infirmière ou autre qui viennent parfois que deux fois dans une semaine pour minimum les toilettes inadmissible). Il faut plus de personnel former, AVS/AVP, personnels soignants pour que des parents dans cette situation n'ont pas à faire de toilette et des soins au moins une fois par jour, à de jeunes adultes fille ou garçon. Voilà une source de travail et d'embauche avec formation.

Et enfin concernant les parents isolés s'occupant seul de leur enfant handicapé jeune ou plus âgé, et qui ont dû abandonner leur travail, pour se consacrer totalement à eux puissent avoir une rémunération compensatrice de salaire ainsi qu'un statut d'aidants familiaux d'enfants handicapés.

Sur ces derniers points, Madame Véronique Geourjon-Reyne et Monsieur Bruno Tallaron sont conscient qu'il reste beaucoup de choses à faire, ils ont pris des notes. Et nous ont dit qu'ils allaient faire remonter nos revendications à leurs supérieurs.

Cette entrevue a duré plus de 1h15 notre délai accordé bien dépassé, dans un dialogue courtois et très attentif de la part de tous. Il reste néanmoins que l'on doit suivre l'évolution de nos revendications. Ce que je compte bien faire tant que ma santé me le permet. Et j'espère que les personnes qui étaient avec moi ce jour me suivront.

A tous un grand MERCI.

ON LACHE RIEN.